

## ANNEXE IV. LA DOCUMENTATION.

### 1. LE BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES.

Tous les textes organisationnels du domaine de la protection de l'environnement sont publiés au *Bulletin officiel des armées*, dans une édition appelée « Bulletin Officiel Chronologique » (BOC) et classés dans une édition appelée « Bulletin Officiel des Éditions Méthodologiques » (BOEM) : le 403 pour les textes relatifs à l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le 125 pour les textes relatifs à la prévention, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, le 140 pour les textes organisationnels de la marine et/ou le 112, BOEM 801 pour les textes relatifs à la sécurité classique et défense NRBC dans la marine, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, la prévention et la protection de l'environnement. Les BOEM sont consultables sur le site Intramar : <http://boem.marine.defense.gouv.fr> (lien : « /documentation /Bulletins officiels ») ou sur le site Intradef [https://boreale.intradef.gouv.fr/boreale\\_v2/](https://boreale.intradef.gouv.fr/boreale_v2/) .

### 2. LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE.

Elle est de la responsabilité de tous les niveaux hiérarchiques.

La cellule d'expertise PMRE, localisée à CECMED, assure la veille réglementaire environnementale. Elle participe à l'actualisation de la base de données « Crémone », accessible sur Intradef, regroupant les informations réglementaires à la disposition de tous.

Le bulletin d'information réglementaire (BIR) trimestriel et la fiche d'alerte réglementaire (FAR) informent les chefs d'organisme, les chargés d'environnement et les encadrants de la parution d'un texte susceptible d'avoir une incidence sur leurs pratiques. Ils sont diffusés par messagerie électronique aux organismes de la marine.

### 3. LE SITE DU BUREAU « MAITRISE DES RISQUES » DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

Directement accessible depuis la page d'accueil d'Intradef, onglet EMM, rubrique « environnement et prévention des risques », il met en ligne des documents et des informations utiles aux conseillers environnement.

La communauté de travail « EMM-ENV\_réseau environnement marine » accessible à l'adresse, <https://ct-mvl.intradef.gouv.fr/sites/EMMENVreseauenvironnementmarine/SitePages/Accueil.aspx> constitue le principal outil de partage et d'échange des informations entre les acteurs du réseau environnement de la marine.

### 4. L'AIDE MÉMOIRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES.

Ce document est rédigé par le CGA/IS/IIC. Il fait la synthèse de la réglementation existante (sans se substituer à cette dernière, à laquelle il est indispensable de se référer) et précise également les principaux documents que doivent posséder les fonctionnels de la protection de l'environnement.

Ce document est disponible sur le site Intradef du CGA.